



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 19/2025

Vevey, le 3 décembre 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 11 décembre 2025**

Réponse à l'interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Plan-Dessus : avec ou sans les commerçants et les habitant(e)s ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 novembre 2025 par M. Patrick Bertschy (PLR).

L'interpellant relève que, selon les échanges qu'il a eus avec plusieurs commerçants et habitant·e·s, le réaménagement de Plan-Dessus ne ferait pas l'unanimité. Il mentionne également deux courriers adressés à la Municipalité en 2024, dans lesquels des commerçants expriment leurs préoccupations. Enfin, il souligne que les travaux en cours dans le quartier (route des Crosets, avenue de Gilamont, etc.) compliqueraient la circulation et la compréhension des cheminements pour les usagers de passage.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. Est-il habituel que la Municipalité réponde plus d'une année après la réception d'un courrier ?

Non. Le délai de réponse a été exceptionnellement long, et la Municipalité a présenté ses excuses aux pétitionnaires. Elle a souhaité attendre que les nouvelles habitudes de circulation se stabilisent à la suite des modifications du schéma mis en place à Plan-Dessus, afin de pouvoir évaluer de manière fiable l'efficacité des nouvelles mesures.

2. Quels sont les délais de réponse habituels ?

Les délais de réponse varient en fonction de l'objet du courrier et des vérifications nécessaires. En règle générale, ils se situent entre trois et six mois, afin d'apporter une réponse aussi complète que possible.

3. La Municipalité est-elle toujours aussi optimiste quant à l'acceptation de son projet lauréat du concours, notamment par la fermeture définitive de la rue de Fribourg ?

Depuis septembre 2024, les tronçons des rues de Fribourg, des Tilleuls, Gutenberg et des Marronniers qui entourent la place ont été aménagés en zone piétonne. Le cahier des charges du concours, ainsi que le projet lauréat, ont été conçus en tenant compte de cette piétonnisation.

La Municipalité ne souhaite pas revenir sur cette décision. Celle-ci permet de supprimer le trafic de transit nord-sud et est-ouest à travers le quartier, renforçant ainsi la sécurité des usagers vulnérables sur la place. Elle répond par ailleurs aux attentes exprimées par les habitant·e·s dans leur pétition du 28 juin 2022.

L'espace libéré a également permis de développer et d'accueillir diverses initiatives, telles que le projet SPARK. Le marché aux puces mensuel a également pu s'étendre sur une surface plus vaste.

L'accès en voiture aux commerces et aux habitations reste garanti via les rues ouvertes à la circulation, offrant environ 400 places de stationnement gratuites. Des places de stationnement à durée limitée sont et seront également aménagées pour soutenir l'activité commerciale.

La Municipalité reste convaincue de la pertinence et de l'efficacité de ce dispositif, qui améliore significativement la sécurité et la qualité de vie des résident·e·s. Elle prévoit de poursuivre dans cette direction avec le réaménagement complet de la rue de Fribourg. Celui-ci deviendra un axe nord-sud végétalisé et sécurisé, reliant harmonieusement les principaux parkings publics progressivement créés en périphérie du quartier (Cour aux Marchandises, PA Reller, PA Fribourg) conformément à la [stratégie de circulation de Plan-Dessus](#).¹

4. La Municipalité est-elle au courant des problèmes rencontrés par les commerçants et la fermeture de l'un d'entre eux en raison de ces modifications ?

La Municipalité déplore les difficultés rencontrées par le commerce de détail dans le quartier. Cependant, plusieurs facteurs peuvent expliquer la fermeture d'une enseigne, et il serait réducteur de les attribuer uniquement aux modifications du schéma de circulation. Le départ de certaines activités tertiaires, avec leurs employés et donc une partie de la clientèle potentielle du quartier, peut également constituer un facteur déterminant. Par ailleurs, plusieurs études montrent que des zones où la circulation est apaisée favorisent l'attractivité des petits commerces (voir par exemple l'enquête « [attractivité des centres-villes pour le commerce](#) » été 2021²).

En complément, la création de nouveaux locaux d'activités dans les projets de construction (cf Plans d'affectation Reller, Fribourg et Les Moulins) contribuera également à renforcer l'attractivité du quartier pour le commerce local.

Par ailleurs, lors [des enquêtes réalisées en 2021 par le bureau Mobil'homme](#)³ sur le stationnement et la circulation, les besoins spécifiques des commerçants ont été clairement identifiés. Ces besoins ont été pris en compte dans les aménagements réalisés par la suite, notamment par la création de places de dépose-minute et de stationnement à durée limitée, destinés aux clients et aux livraisons, situés autour de la place Robin et sur la rue des Tilleuls, juste devant l'un des commerces mentionnés dans l'interpellation.

¹ Voir à ce sujet la présentation du Masterplan de Plan-Dessus faites lors de la séance d'information du 28 novembre 2023 <https://demain.vevey.ch/planification/masterplan-plan-dessus/>

² https://zenodo.org/records/15018021/files/VEVEY_Mobilite_publication_230525.pdf?download=1

³ <https://demain.vevey.ch/planification/etude-sociologique-stationnement-plan-dessus/>

5. La Municipalité affirme qu'elle va « maintenir le nombre de places de stationnement », peut-on connaître le nombre ainsi que l'emplacement exact des places de parcs avant les travaux ?

Les 60 places de stationnement qui se trouvaient auparavant autour de la place Robin ont été entièrement compensées par l'ouverture au public du parking de la Cour aux Marchandises, offrant 109 places, ainsi que par le parking « Nestlé » situé rue de Fribourg/Chemin Vert, qui propose 160 places à la location, dont une partie sera ouverte au public à partir de 2026.

6. Peut-on connaître la durée exacte des différents travaux ?

Les travaux de l'avenue des Crosets, entamés le 1er octobre 2025, se poursuivront durant 18 mois et devraient s'achever au printemps 2027.

À Gilamont, la réouverture totale de l'axe est prévue pour fin avril 2026, suivie d'une nouvelle fermeture durant l'été (vacances scolaires) 2026.

Pour la place Robin, le début des travaux n'est pas envisagé avant 2028.

Enfin, les travaux de la rue de Fribourg devraient débuter entre 2028 et 2032, dans la fenêtre prévue pour le début des travaux du projet d'agglomération PA5 Rivelac afin de bénéficier d'un cofinancement fédéral.

7. Y a-t-il une coordination pour leurs exécutions ?

Plusieurs chantiers échappent à la planification communale, notamment lorsqu'il s'agit de projets privés ou d'interventions liées à l'amélioration des infrastructures ferroviaires (exemple des travaux MVR sur Gilamont). Dans la mesure du possible, les travaux relevant de la Commune sont toutefois phasés et coordonnés avec les projets privés afin de limiter les impacts cumulés.


La Municipalité est consciente de l'ampleur des interventions menées simultanément dans le secteur de Plan-Dessus. Des arbitrages sont réalisés en continu et certains projets ont déjà été reportés pour éviter une surcharge de chantiers. À titre d'exemple, les travaux envisagés par le SIGE sur l'avenue Reller ont été repoussés en raison du nombre important de chantiers en cours dans le secteur.

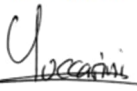

8. Quelle amélioration, la municipalité compte-t-elle apporter à cette situation pour le moins absurde ?

La Municipalité prend plusieurs mesures pour clarifier une situation qui peut paraître confuse pour les usagers. Suite aux plaintes reçues durant les premières semaines de chantier, une signalétique renforcée a été installée afin de mieux guider le trafic et d'éviter toute confusion. Parallèlement, l'information et la communication à destination de la population sont intensifiées, notamment lors des modifications de circulation ou des différentes phases de travaux.

Une coordination à l'échelle intercommunale est également en cours, visant à harmoniser les interventions et à optimiser les flux de circulation au-delà des limites communales. Des pistes d'amélioration sont notamment étudiées sur l'avenue de Gilamont, où une optimisation du dispositif est recherchée pour réduire les perturbations et fluidifier les déplacements.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 3 décembre 2025

Au nom de la Municipalité
le Syndic  Secrétaire a.i.

Yvan Luccarini DE VEVEY Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexe : Interpellation

Plan-Dessus : avec ou sans les commerçants et les habitant(e)s ?

A la suite d'échanges avec plusieurs commerçants et des habitant(e)s du quartier, le réaménagement de Plan-Dessus ne fait de loin pas l'unanimité.

Des commerçants ont écrit au syndic et donc à la Municipalité, pour expliquer leurs soucis et cela à deux reprises les 3 octobre et 26 novembre 2024, soit il y a plus d'une année pour la première.

A cela s'ajoute la problématique des nombreux travaux dans le quartier (route des Crosets, av. de Gilamont, etc...) qui amplifient les problèmes de fluidité. Les personnes de passage ou en visite dans le quartier doivent s'armer de patience et tourne en rond pour trouver la sortie de ce kafkaïenne.

Depuis, une pétition a été lancée et la récolte de signatures connaît un franc succès.

Au nom du groupe PLR.Vevey, je pose les questions suivantes :

1. Est-il habituel que la Municipalité réponde plus d'une année après la réception d'un courrier ?
2. Quels sont les délais de réponse habituels ?
3. La Municipalité est-elle toujours aussi optimiste quant à l'acceptation de son projet lauréat du concours, notamment par la fermeture définitive de la rue de Fribourg ?
4. La Municipalité est-elle au courant des problèmes rencontrés par les commerçants et la fermeture de l'un d'entre eux en raison de ces modifications ?
5. La Municipalité affirme qu'elle va « maintenir le nombre de places de stationnement », peut-on connaître le nombre ainsi que l'emplacement exact des places de parcs avant les travaux ?
6. Peut-on connaître la durée exacte des différents travaux ?
7. Y a-t-il une coordination pour leurs exécutions ?
8. Quelle amélioration, la municipalité compte-t-elle apporté à cette situation pour le moins absurde ?

Je remercie la Municipalité pour une réponse orale.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy